

---

## La visite de pré-reprise

Un rendez-vous entre vous et votre médecin  
du travail pour préparer votre retour à l'emploi  
dans les meilleures conditions

---



Crants / juillet 2010



## La visite de pré-reprise

Vos problèmes de santé vous inquiètent et vous vous demandez si vous allez pouvoir reprendre votre emploi comme avant.

Mettez toutes les chances de votre côté. N'attendez pas la fin de votre arrêt de travail, pour en parler avec votre médecin traitant et prenez rapidement contact avec le médecin du travail pour passer une visite de pré-reprise.

### Qu'est-ce qu'une visite de pré-reprise ?

Elle permet d'identifier le plus tôt possible les difficultés pour la reprise de votre emploi et de réfléchir avec votre entreprise aux solutions possibles, comme par exemple un aménagement de votre poste de travail. Elle n'a aucune conséquence sur votre arrêt de travail.

### Comment demander une visite de pré-reprise ?

- Je téléphone à mon entreprise pour avoir les coordonnées du médecin du travail.
- Je complète soigneusement la fiche ci-contre et l'adresse au médecin du travail ou je le contacte par téléphone.

Ne pas confondre avec la visite de reprise qui est obligatoire lors de votre retour au travail. C'est à l'issue de la visite de reprise que le médecin du travail se prononce sur l'aptitude à votre poste.

Si vous avez besoin d'informations, contactez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36.46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou consultez notre site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## À l'attention du médecin du travail

Docteur,

Je suis en arrêt de travail et je souhaiterais vous rencontrer dans le cadre d'une visite de pré-reprise afin de trouver des solutions pour pouvoir recommencer à travailler.

À cette fin, vous trouverez ci-dessous mes coordonnées.

Salutations distinguées.

Nom de mon entreprise .....

Adresse .....

Mon nom .....

Mon adresse .....

Mon numéro de téléphone .....

Mon adresse e-mail .....

À retourner à votre médecin du travail ou au service de santé au travail de votre entreprise.